

## **Règlements du concours d'Imports Dragon. « PARTICIPEZ POUR COURIR LA CHANCE DE GAGNER UN PANIER CADEAU » 1. PÉRIODE DU CONCOURS**

. 1.1 Le concours se déroule du 1er octobre 2018 à 9h00 au 30 septembre 2020 à 23h59. . 1.2 Un tirage au sort aura lieu à 13h00, le dernier jour de chaque trois mois pour la durée du

concours, au 2515 avenue De la Renaissance, Boisbriand, J7H 1T9, Québec. 2. **MODE DE PARTICIPATION**

. 2.1 **Aucun achat requis.** Pour participer au concours «PARTICIPEZ POUR COURIR LA CHANCE DE GAGNER UN PANIER CADEAU» de la part de Imports Dragon, les participants doivent remplir le formulaire de participation disponible sur [www.concoursimportsdragon.com](http://www.concoursimportsdragon.com) ou sur la page Facebook de Imports Dragon.

. 2.2 Une fois que vous obtenez le formulaire d'inscription, suivez les instructions à l'écran : (i) Choisissez votre langue préférée, entrez votre nom complet, une adresse courriel valide, adresse complète, numéro de téléphone, date de naissance et votre sexe. Comme il s'agit d'un concours pour les enfants de moins de 12 ans, nous allons poser la question : combien d'enfants de moins de 12 ans avez-vous et le sexe et l'âge qu'ils ont; (ii) Le consentement à être lié par les termes des présentes règles officielles ; Une fois le formulaire d'inscription complété, toutes les informations nécessaires enregistrées et l'acceptation des règles donnée, appuyez sur «Soumettre» pour terminer votre entrée (l' "entrée"). Vous recevrez par la suite un courriel de confirmation de votre inscription au concours.

.3. **CONDITIONS DE PARTICIPATION** .3.1 Le concours est ouvert uniquement aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou plus au moment de leur participation.

. 3.2 Les employés, administrateurs et dirigeants de Imports Dragon, de ses sociétés affiliées, sociétés mères, agences publicitaires et promotionnelles et les membres du comité responsable du tirage, de même que leur famille immédiate (le père et la mère, le frère et la sœur, les enfants et le conjoint) et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne sont pas autorisés à participer à ce concours.

. 3.3 Imports Dragon et chacun de ses administrateurs, dirigeants, mandataires, représentants, successeurs et ayant droits respectifs (collectivement, les « **parties renonciataires** ») ne peuvent être tenus responsables de toute participation parvenue en retard, perdue, mal acheminée, retardée, incomplète ou incompatible (lesquelles seront alors annulées).

## **4. DESCRIPTION DU PRIX**

4.1 Le prix consiste en paniers cadeaux de: Shopkins ou Grossery Gang ou Pikmi Pops ou Robocar ou

Cutie Cars ou Nella ou Twozies ou Drawmaster ou NHL Figures ou Seeko Blocks ou Caillou ou Peg + Cat

ou Five Nights at Freddy's ou Ooshies ou Monzoo ou Ranger Rob ou Science4You ou Happy Places, des jouets provenant d'Imports Dragon. Le contenu des paniers cadeaux peut varier.

Sans limiter le caractère général de ce qui précède, le prix est assujéti aux conditions générales suivantes : (i) Le prix doit être accepté tel qu'attribué et ne peut être cédé ni transféré et/ou converti en argent comptant; (ii) aucune substitution de prix ne sera autorisée ; (iii) advenant que le gagnant ne réclame pas son prix, le prix devra être intégralement retiré, auquel cas aucun autre prix ne sera accordé en remplacement); (iv) si le gagnant confirmé choisit de ne pas se prévaloir du prix, alors, à l'entière et absolue discrétion d'Imports Dragon, le prix lui sera intégralement retiré et rien ne lui sera accordé en remplacement; (v) Imports Dragon se réserve le droit, en tout temps, de : remplacer le prix ou toute composante de tel prix, pour quelque raison que ce soit, par un prix ou une composante de prix de valeur égale ou supérieure, y compris, mais non exclusivement, et uniquement à l'entière discrétion d'Imports Dragon, un prix en argent comptant; (vi) en acceptant le prix, le gagnant confirmé consent à renoncer à tout recours à l'endroit des parties renonciataires si le prix ou toute composante de tel prix s'avère insatisfaisant(e), en totalité ou en partie; (vii) le gagnant doit en outre : avoir atteint l'âge de 18 ans le jour de son inscription au concours.

## **5. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX ET AUTRES MODALITÉS**

. 5.1 Le tirage au sort aura lieu chaque dernier jour du mois à 13h00 parmi tous les participations admissibles reçues pendant la durée du concours, au 2515 avenue De la Renaissance, Boisbriand, J7H 1T9, Québec.

. 5.2 Les chances de gagner le prix dépendent du nombre de participations valides reçues pendant la durée du concours.

5.3 (i) Imports Dragon tentera de contacter le gagnant admissible à au moins trois (3) reprises (au moyen de l'information fournie sur le formulaire de participation) dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage. Si l'on ne parvient pas à joindre le gagnant admissible dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage, ou si une notification nous est retournée comme étant non livrable, alors tel participant pourra, à l'entière et absolue discrétion d'Imports Dragon être disqualifié (et, le cas échéant, se verra retirer tout droit au prix applicable) et Imports Dragon se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion et si le temps le permet, de choisir un autre participant( admissible au hasard parmi le reste des participations admissibles soumises et reçues pendant la durée du concours [auquel cas les dispositions énoncées dans la présente section s'appliqueront à tel nouveau gagnant admissible choisi]. (ii) Veuillez noter qu'il y a un délai de 4 à 6 semaines pour la livraison du prix par quelconque service de livraison, à la discrétion du Sponsor jusqu'à une valeur de 50.00\$ CAD. Si le coût de livraison dépasse le montant alloué de 50.00\$ CAD, le gagnant est tenu de couvrir la dépense supplémentaire et d'envoyer un chèque au Sponsor. Le Sponsor va fournir au gagnant le montant réclamé basé sur la facture de la compagnie de service de livraison. Le gagnant aura dix (10) jours ouvrables pour accepter le montant et envoyer un chèque au Sponsor par voie postale avant que le prix ne soit envoyé.

. 5.4 AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT CONFIRMÉ D'UN PRIX, le gagnant (i) reconnaît l'acceptation du prix (tel qu'attribué); (ii) dégage les parties renonciataires de toute responsabilité à l'égard du présent concours, de sa participation au concours et/ou de l'attribution et de l'utilisation/du mauvais usage du prix applicable ou de toute partie du dit prix; et (iii) confirme son consentement à toute publication,

toute reproduction et/ou tout autre usage de ses : nom, adresse, voix, déclarations sur le concours et/ou photographie ou autre ressemblance, sans autre préavis ni autre compensation, dans toute publicité ou annonce exécutée par le commanditaire ou en son nom, par quelque procédé ou quelque média que ce soit, notamment d'impression, de diffusion ou de communication par Internet.

. 5.5 En participant à ce concours, le gagnant autorise Imports Dragon à utiliser son nom et/ou son image, notamment sa photo et/ou son texte d'inscription, ainsi que son lieu de résidence (ville et province seulement) à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.

. 5.6 Si le gagnant admissible: (a) ne peut (ou ne veut) pas accepter le prix applicable (tel qu'attribué), pour quelque raison que ce soit; et/ou (b) est jugé(e) avoir enfreint le présent règlement (le tout tel qu'établi par Imports Dragon, à son entière et absolue discrétion), il pourra alors être disqualifié (et, le cas échéant, se verra retirer tout droit au prix applicable) et Imports Dragon se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion et si le temps le permet, de choisir un autre participant admissible au hasard parmi le reste des participations admissibles soumises et reçues pendant la durée du concours, conformément au présent règlement [auquel cas les dispositions énoncées dans la présente section s'appliqueront à tel nouveau gagnant admissible choisi].

. 5.7 La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont Imports Dragon se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives et finales.

. 5.8 Les parties renonciataires ne peuvent en aucun cas être tenues responsables de: (i) toute défaillance du site web survenant pendant la durée du concours; (ii) toute défektivité technique ou tout autre problème, de quelque nature que ce soit, y compris, mais non exclusivement, lié au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel informatique; (iii) tout manquement d'une participation ou de toute autre information à être reçue, saisie ou enregistrée, pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, en raison de problèmes techniques ou d'un engorgement d'Internet ou de tout site Web; (iv) tout préjudice ou tous dommages subis par l'ordinateur ou tout autre appareil d'un(e) participant(e) ou de toute autre personne, découlant ou résultant de la participation au concours; et/ou (v) toute combinaison de ce qui précède.

. 5.9 Les renseignements personnels, tel que le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse courriel et l'âge sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées sur [www.concoursimportsdragon.com](http://www.concoursimportsdragon.com)

. 5.10 Imports Dragon se réserve le droit de mettre fin au concours (sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux) et/ou d'en modifier les conditions d'année en année.

. 5.11 Le présent concours et son règlement sont régis par les lois du Québec et sont interprétés conformément à celles-ci.

. 5.12 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux (« RACJ ») afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la RACJ uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

. 5.13 Les règlements du concours sont disponibles sur [www.concoursimportsdragon.com](http://www.concoursimportsdragon.com) ou encore sur demande écrite par la poste à l'adresse suivante: Imports Dragon, 2515 avenue De la Renaissance, Boisbriand, J7H 1T9, Québec.

La forme masculine dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisée dans le seul but d'alléger le texte.